

RECUEIL DE RECOMMANDATIONS DANS LA PERSPECTIVE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2021
PRÉSENTÉ PAR FONDATIONS PHILANTHROPIQUES CANADA
MARS 2021

Résumé

Le secteur caritatif a été très durement frappé par la pandémie. De nombreuses activités traditionnelles de collectes de fonds et de revenus, comme les événements-bénéfices et les prestations et travaux, ont cessé alors même que les besoins de plusieurs services de bienfaisance (p. ex. les banques alimentaires, les services de santé mentale et de lutte contre la violence domestique) ont eux augmenté rapidement. Imagine Canada et l'Ontario Nonprofit Network estiment qu'un organisme sans but lucratif sur cinq¹ a suspendu ou réduit considérablement ses activités. À court et à moyen terme, la situation économique, toujours très difficile, réduira probablement à la fois les dons de bienfaisance et le bénévolat. Le tissu de connexions et de services offerts par le secteur — qui constitue une pierre angulaire du capital social et économique du Canada — risque de se déchirer.

Les membres de Fondations philanthropiques Canada accroissent leurs dons pour répondre à cette crise historique. Depuis mars 2020, les fondations se sont engagées à hauteur de 172 millions de dollars² pour faire face à la crise. Toutefois, les fondations privées ne peuvent pas remplacer le secteur public en matière de leadership. Le gouvernement du Canada est un partenaire essentiel dans ce combat pour protéger les Canadiens et établir le cadre politique d'une reprise économique inclusive et durable.

Dans ce document, nous présentons au gouvernement fédéral quatre recommandations qui visent à renforcer les apports économiques et sociaux du secteur caritatif canadien :

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral définisse un espace, un lieu, dédié au secteur caritatif au sein de l'appareil gouvernemental.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral maintienne, améliore et soutienne les programmes et les initiatives visant à renforcer à la fois la résilience et la diversité du secteur des organismes de bienfaisance afin que ce secteur puisse continuer d'appuyer les collectivités et fournir des services aux Canadiens tout au long de la pandémie.

Recommandation 3 : Que le gouvernement fédéral investisse dans le secteur des données relatives au secteur des organismes de bienfaisance par l'entremise de Statistique Canada.

Recommandation 4 : Que le gouvernement fédéral crée un environnement doté de règles du jeu équitables en réformant les exigences relatives aux donateurs non reconnus et en appuyant les modifications législatives contenues dans la [Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance](#) récemment déposée par la sénatrice Omidvar.

¹ Imagine Canada. (2020). Enquête Sectorielle — Les organismes caritatifs et la pandémie de COVID-19. Extrait de: <https://imaginecanada.ca/sites/default/files/COVID-19%20Sector%20Monitor%20Report%20FRENCH.pdf>

² Fondations philanthropiques Canada. (2020). Deuxième rapport de la collection de cartographies de données sur la COVID-19 de FPC. Extrait de: https://pfc.ca/wp-content/uploads/2020/08/fpc_aperçu_covid19_-juillet_fr_te-act.pdf

Contexte

Le Canada que nous connaissons aujourd'hui s'est construit et modelé grâce à l'apport essentiel du monde philanthropique. Face à une crise unique dans l'histoire, le secteur caritatif et sans but lucratif continue à jouer son rôle crucial. Face à la pandémie, il accroît son effort et soutient les Canadiens les plus vulnérables. **Ce secteur représente 8,5 % du PIB canadien** et emploie 2,4 millions de personnes.³ Le Canada ne serait pas le même sans le secteur philanthropique, un secteur vital pour l'économie et la société canadiennes.

Les organismes philanthropiques ont clairement un rôle à jouer dans la stimulation et le redémarrage de l'économie. Selon le plus récent rapport de la collection de cartographies de données sur la COVID-19 de FPC, en réaction à la pandémie, la philanthropie au Canada connaît des changements majeurs, et de nombreux bailleurs de fonds se sont adaptés à cette crise et ont ajusté leurs soutiens aux bénéficiaires. Un montant total de 172 millions de dollars, dont 85 % proviennent de fondations privées, a été engagé⁴. De nombreux bailleurs de fonds philanthropiques agissent de façon pragmatique et flexible et ainsi ils préservent la capacité d'action et la résilience des organismes à but non lucratif et de bienfaisance. Ils restent engagés à leurs côtés et adoptent une perspective à long terme :

- 85 % d'entre eux ont fourni du financement pour appuyer la riposte à la COVID-19
- 64 % ont permis la réaffectation des subventions existantes vers des activités reliées à la COVID-19
- 81 % acceptent les demandes de financements de la part de donateurs nouveaux ou existants
- 58 % ont supprimé des restrictions s'appliquant normalement sur des subventionnements préétablis
- 57 % des bailleurs de fonds ont augmenté leurs versements.

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral définisse un espace, un lieu, dédié au secteur caritatif au sein de l'appareil gouvernemental.

Le tribut prélevé par la COVID-19 sur le secteur des organismes de bienfaisance et philanthropiques nous a rappelé que le secteur caritatif a besoin d'un « foyer au sein du gouvernement ». Le manque de connaissances de ce dernier à propos du secteur caritatif lui porte préjudice. L'évaluation interne au gouvernement selon laquelle un seul organisme de bienfaisance, WE charity (Unis), avait la capacité de mettre en œuvre la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant est la preuve de cette méconnaissance. Un « foyer » au sein du gouvernement fournirait des connaissances indispensables et constituerait une plate-forme naturelle à la fois pour la collaboration et pour le renforcement de la résilience à long terme et de l'impact pérenne du secteur.

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif ont des sources de revenus qui sont sensiblement différentes de celles des entreprises privées. Les décideurs politiques qui comprennent le rôle, les défis et les opportunités du secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif doivent mieux s'assurer que les ressources, quelles que soient leurs origines, sont dépensées efficacement pour cibler les problèmes auxquels les Canadiens sont confrontés.

³ Statistiques Canada. (2017). Le Quotidien — Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, 2007 à 2017. Extrait de: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190305/dq190305a-fra.htm>

⁴ Voir note 2.

Un « foyer » pour le secteur caritatif au sein du gouvernement fédéral serait mutuellement avantageux. À l'heure actuelle, il existe des inefficacités exacerbées par l'absence d'un tel espace spécifiquement conçu et dédié au sein du gouvernement. Par exemple, les coûts pour assurer une communication efficace entre toutes les parties concernées sont accrus. Un « carrefour » au sein du gouvernement permettrait d'établir, à moindre coût, un système de communication efficace fonctionnant dans les deux sens et favorisant une meilleure politique. Le Comité consultatif fédéral sur le secteur de la bienfaisance, qui est hébergé par l'Agence du revenu du Canada (ARC), a pour mandat (un mandat limité) de fournir à l'ARC des conseils dans les domaines qui lui incombent. À l'heure actuelle, ce rôle est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins qui émergent, que ce soient ceux du secteur caritatif ou ceux du gouvernement fédéral.

Qui plus est, dans la mesure où le gouvernement se penche sur des questions de politiques qui ont une incidence directe sur le secteur caritatif et sans but lucratif (p. ex. le contingent des versements [CV]), un lieu consacré au sein du gouvernement faciliterait un processus ouvert, inclusif et transparent; un processus qui mobiliserait toutes les parties prenantes et qui s'appuierait sur des données et des faits probants.

Pour ces raisons, nous recommandons que le gouvernement fédéral établisse un « foyer » permanent au sein du gouvernement pour le secteur des organismes de bienfaisance afin d'assurer une résilience à long terme et une collaboration durable. Cela permettrait d'aller au-delà du mandat accordé au Comité consultatif fédéral sur le secteur de la bienfaisance; ce mandat n'étant qu'un mandat limité et restreint au champ de compétences de l'ARC.

Nous nous attendons à ce que le prochain rapport du Comité consultatif formule des recommandations en ce sens.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral maintienne, améliore et soutienne les programmes et les initiatives visant à renforcer à la fois la résilience et la diversité du secteur des organismes de bienfaisance afin que ce secteur puisse continuer d'appuyer les collectivités et fournir des services aux Canadiens tout au long de la pandémie.

Le secteur salue les mesures de soutien d'urgence qui ont été mises en place par les gouvernements aux débuts de la pandémie. Des programmes comme la SSUC, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire doté de 350 millions de dollars et divers fonds (vers les banques alimentaires, la lutte aux violences domestiques et la réponse aux besoins autochtones) ont permis aux organismes de maintenir la prestation de services essentiels auprès des Canadiens. Des programmes tels que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) ainsi que la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) ont également fourni un soutien de revenu à bon nombre de personnes qui travaillent dans et avec notre secteur. Toutefois, au fur et à mesure que les réserves s'épuiseront, la plupart des organisations du secteur finiront par faire face aux conséquences de la crise. On peut s'attendre à ce que ce soient leurs activités de 2021 qui ressentent les effets les plus importants de la crise.

De plus, la crise a, à la fois, révélé et renforcé les inégalités historiques présentes dans la société canadienne. Nous sommes à un moment charnière de l'histoire du Canada qui peut nous permettre de prendre des mesures significatives afin d'assurer l'avènement au pays, de la justice, de l'équité et de l'égalité des chances pour tous les individus. FPC se félicite du financement gouvernemental supplémentaire qui a été mis à la disposition des communautés

autochtones. Certaines fondations ont créé le Fonds de résilience des peuples autochtones⁵ qui complète ces financements. FPC collabore avec **Le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada** pour examiner et renouveler les engagements pris par les fondations en 2015 dans le cadre des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Nous nous engageons également à faire face de manière honnête et active à la crise du racisme contre les Noirs. Le secteur philanthropique explore plusieurs idées et propositions qui sortent de l'ordinaire, comme la création d'une **Fondation pour les communautés noires**, qui se veut une première du genre. Celle-ci se veut : axée sur la population noire, dirigée par des Noirs et au service des Noirs. Elle se voit pourvoyeuse de fonds, organisatrice et partenaire. Elle comblera une grave carence du paysage philanthropique, carence qui est confirmée par les conclusions et les recommandations du rapport-événement : [Non financé : les communautés noires, les oubliées de la philanthropie canadienne](#).

L'appui continu du gouvernement sera nécessaire pour s'assurer que le secteur des organismes caritatifs et sans but lucratif puisse continuer d'offrir des services essentiels aux Canadiens pendant cette pandémie qui se prolonge et lorsque la reprise post-crise se dessinera.

Pour ces raisons, nous recommandons au gouvernement de maintenir et d'améliorer des programmes et des initiatives comme la SSUC, la Subvention d'urgence pour le loyer et le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire qui viennent au secours des organismes. Nous souhaitons aussi la même chose pour les programmes de soutien au revenu qui aident les particuliers tels que la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).

De plus, nous exhortons le gouvernement à prêter une oreille attentive aux propositions de la **Fondation pour les communautés noires** ainsi qu'à d'autres initiatives qui visent à l'équité. En écoutant ces propositions, le gouvernement pourra mettre en place des ressources et des actifs qui fourniront des investissements durables à long terme qui, eux-mêmes, feront progresser la prospérité et les perspectives d'avenir des **Canadiens noirs, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés et/ou racialisés**. En agissant de la sorte, le gouvernement pourrait tirer parti des pratiques exemplaires et des leçons tirées du modèle du **Fonds Égalité** en adoptant un processus ouvert et transparent tout en assurant un accès rapide et équitable aux Canadiens et aux collectivités mal desservis.

Recommandation 3 : Que le gouvernement fédéral investisse dans le secteur des données relatives au secteur des organismes de bienfaisance par l'entremise de Statistique Canada.

Présentement, le secteur sans but lucratif recueille ses propres données au moyen d'une méthodologie aussi dispersée que coûteuse. Le secteur a besoin de leadership et de coordination de la part du gouvernement fédéral, et nous recommandons que Statistique Canada bénéficie d'un budget modeste destiné à recueillir, analyser et partager des données relatives à la philanthropie. Ces données profiteraient au secteur et aux décideurs politiques de tous les paliers de gouvernement. Face à la crise de la COVID-19, les carences en matière de données pertinentes ont posé d'importants défis au secteur. Même si des organisations de partout au pays, comme FPC, ont accru leurs efforts sans attendre ces informations, il est crucial que nous investissions dans les données dès maintenant pour aboutir à des planifications et des

⁵ Le Fonds de résilience des peuples autochtones. (2020). Extrait de : <https://communityfoundations.ca/fr/initiatives/le-fonds-de-resilience-des-peuples-autochtones/>

investissements beaucoup plus efficaces.

Le rapport sur la [Diversité au sein des conseils d'administration d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif](#) récemment publié par Statistique Canada illustre l'importance et l'utilité des données pour façonner le secteur et mesurer son impact. Cette collecte de données devrait être intégrée aux formulaires T-3010 sur une base continue plutôt que lors d'études ponctuelles.

FPC a identifié trois carences clefs dans l'univers des données disponibles.

1. Il y a un manque de données relatives à l'ensemble des organismes à but non lucratif constitués en société. Ce manque concerne aussi les informations sur leurs domaines d'impact et leurs sources de financement ;
2. Il y a aussi une carence de données sur les ressources humaines, ce qui rend la planification des RH plus difficile ;
3. Enfin, le gouvernement fédéral n'a pas fait de mise à jour annuelle du [rapport](#) « Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat » depuis 2008.

Ce manque de données macroéconomiques rend l'élaboration et la planification des politiques plus difficiles tant pour le gouvernement que pour le secteur caritatif.

Pour ces raisons, nous recommandons que le gouvernement donne à Statistique Canada un mandat clair pour combler les carences en matière de données identifiées ci-dessus. Pour permettre la réalisation ce mandat, des ressources d'au moins un million de dollars par année devraient être allouées.

Recommandation 4 : Que le gouvernement fédéral crée un environnement doté de règles du jeu équitables en réformant les exigences relatives aux donateurs non reconnus et en appuyant les modifications législatives contenues dans la [Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance](#) récemment déposée par la sénatrice Omidvar.

Nos études montrent que les bailleurs de fonds s'engagent dans des efforts collaboratifs pour élaborer et implanter leurs ripostes à la COVID-19.⁶ Les partenariats entre les secteurs à but non lucratif, caritatif et privé peuvent avoir des impacts renforcés grâce à des synergies qui dépassent ce qu'un secteur peut réaliser individuellement. Les règles actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les donateurs reconnus ainsi que la direction et le contrôle rendent extrêmement difficile la constitution de tels partenariats d'une manière qui donne la priorité aux besoins des collectivités.

Les principes d'équité et d'inclusivité sont sapés par le fonctionnement actuel des politiques, et les communautés marginalisées tout comme les communautés autochtones restent dans l'impossibilité de bénéficier des fonds de bienfaisance de la même façon que d'autres groupes démographiques plus privilégiés.

De nombreuses fondations qui cherchent à soutenir des communautés noires et autochtones doivent se débattre pour parvenir à leurs fins à cause d'exigences administratives plus strictes qui s'imposent tant aux bailleurs de fonds qu'aux bénéficiaires. Sarah Jama, cofondatrice du Disability Justice Network of Ontario (DJNO), a expliqué la situation très difficile de son

⁶ Voir note 2.

organisme de soutien aux personnes handicapées pendant la pandémie. Dès le début de la pandémie, le DJNO a aidé des personnes immunodéprimées à obtenir les ressources dont elles avaient besoin et l'organisme a dû, pour cela, puiser dans ses fonds de programmation. Elle a déclaré : « La question de l'existence ou de l'absence d'un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance ne devrait pas faire l'objet de débats ni être un frein à l'action au sein des fondations. » Elle faisait ici référence aux obstacles que les lois fiscales actuelles imposent aux organismes communautaires.⁷

En juin 2019, le **Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance** a publié un rapport intitulé : « *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste* » qui comportait 42 recommandations.⁸ Deux d'entre elles sont particulièrement pertinentes dans la situation présente :

- La recommandation 31 demande au gouvernement du Canada d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer un projet pilote visant à permettre aux organismes de bienfaisance enregistrés de faire des dons à des donataires non reconnus dans des circonstances bien précises, à savoir lorsque les fonds versés font l'objet d'une surveillance attentive et sont utilisés exclusivement à des fins de bienfaisance. Ceci vise à faciliter la coopération entre des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans vocation de bienfaisance.
- La recommandation 28 porte sur la réforme des sources de revenus dont les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif peuvent bénéficier. Cette recommandation s'intéresse au fait que « le revenu gagné est la seule option qui offre une perspective de croissance à long terme ». De là, il est recommandé que la destination des fonds soit évaluée de telle sorte que tout organisme à but non lucratif puisse mener à bien toute activité génératrice de revenus tant que le revenu gagné va à la mission de l'organisme. Il est notamment souligné dans le rapport du Comité sénatorial spécial que le critère pour la « destination des fonds » a été adopté avec succès en Australie pour assouplir les exigences administratives strictes.

Bon nombre de ces recommandations ont été réitérées et renforcées dans le projet de loi S-222 récemment déposé par la sénatrice Ratna Omidvar et intitulé [Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance](#). En favorisant le passage du concept « d'activités de bienfaisance » à celui de « résultats de bienfaisance », le nombre et la nature des donataires reconnus augmenteraient pour inclure des organismes sans but lucratif, des entreprises sociales et des groupes de la société civile. Ceci permettrait une plus grande collaboration et engendrerait un impact plus fort au profit du soutien aux Canadiens et du service aux communautés.

Pour toutes ces raisons, nous appuyons fermement la [Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance](#) et nous encourageons le gouvernement à appuyer les modifications législatives qu'elle propose. De plus, nous recommandons que le gouvernement fédéral travaille avec le secteur pour réformer les règles existantes sur les donataires non reconnus et mettre en place un projet pilote visant à faciliter les collaborations au sein des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter :
Jean-Marc Mangin

⁷ Fondations philanthropiques Canada. (2020). Webinaire COVID-19, Diversity, Equity & Inclusion. Extrait de : <https://www.youtube.com/watch?v=FZjP-SU8wpo&t=5s>

⁸ Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance. (2019). Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste. Extrait de: <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/cssb-catalyseur-du-changement/>



Président et chef de la direction, Fondations philanthropiques Canada jmmangin@pfc.ca

À propos de Fondations philanthropiques Canada <https://pfc.ca/fr/>

Nous sommes une association de membres composée de fondations privées et publiques, d'organismes de bienfaisance et d'entreprises constitués au Canada. Créée en 1999, notre association est devenue un organisme de bienfaisance enregistré en 2002. Nous appuyons nos membres et la philanthropie organisée en favorisant l'adoption de politiques publiques qui soutiennent le secteur, en faisant mieux connaître la contribution de la philanthropie au bien-être des Canadiens et en offrant aux bailleurs de fonds philanthropiques des occasions d'apprendre les uns des autres. Nous offrons une voix au mouvement de la philanthropie organisée, contribuons à bâtir un réseau professionnel pour nos maîtres à penser, et faisons connaître les bonnes pratiques.